

L'interrogation

L'interrogation est l'un des types de phrase. Elle sert en règle générale à demander une information ou à exprimer un questionnement. Selon le contexte, elle peut être plus ou moins contraignante pour le destinataire, jusqu'à avoir valeur d'ordre (par exemple quand un enquêteur demande : « Où étiez-vous au moment du crime ? »). Elle peut également exprimer la surprise, ou avoir un rôle argumentatif.

I. Les constructions

L'interrogation directe

Elle se caractérise à l'écrit par une ponctuation distinctive (le point d'interrogation) ; à l'oral, c'est l'intonation qui permet de la reconnaître.

Inversions

- À l'écrit, elle suppose une inversion des places traditionnelles du sujet et du verbe, si le sujet est un pronom personnel (ex. : Sais-tu où sont mes clefs ?). Cette caractéristique est plus rare à l'oral.
- Si le sujet est un nom propre, ou un groupe nominal, le sujet reste en première position mais est repris après le verbe par un pronom (ex. : Marc peut-il me remplacer ?).

Tournures interrogatives

Il existe plusieurs tournures interrogatives :

- la tournure *est-ce que*, derrière laquelle l'ordre traditionnel de la phrase ne change pas ;
- les pronoms interrogatifs *qui, que, quoi, lequel, laquelle*, etc. qui sont placés au début de la phrase. La question porte alors sur une personne ou un objet (ex. : Lequel de ces livres préfères-tu ?) ;
- le déterminant interrogatif *quel* (ex. : Quel chemin me conseilles-tu ?) ;
- certains adverbes, comme *comment, où, pourquoi, quand, combien*, qui font porter la question sur les circonstances (ex. : Combien de jours as-tu pour préparer ton examen ?).

L'interrogation indirecte

- L'interrogation peut également être formulée dans une subordonnée et annoncée par un verbe introducteur dont le sens exprime l'idée d'interrogation, ou d'un savoir en suspens, tels que : *je (me) demande, j'ignore, j'étudie, je ne sais pas*. Il n'y a alors ni inversion ni ponctuation spécifique.
- On ne peut alors utiliser que les formes simples des pronoms interrogatifs. *Qui est-ce qui* devient *ce qui* ; *qu'est-ce qui* devient *ce qui* ; *qu'est-ce que* devient *ce que*. Par exemple, « Qu'est-ce qui s'est passé ? » devient « Dis-moi ce qui s'est passé ».

II. Les types d'interrogation

- On distingue deux types d'interrogation :
 - l'interrogation partielle, qui suppose l'apport d'une information manquante. L'intonation est descendante ; le terme interrogatif initial est mis en relief (ex. : Qui a téléphoné tout à l'heure ?) ;
 - l'interrogation totale, qui suppose une réponse par « oui » ou « non ». L'intonation est montante (ex. : Es-tu là ?).
- La question rhétorique est un effet de style particulier, qui sert à souligner une information. On peut la considérer comme une affirmation implicite : le destinataire est invité à constater par lui-même l'importance du point mis en valeur par la question (ex. : Faut-il rappeler nos efforts passés ?).